

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 - 301 du 14 juin 2007
relatif aux attributions du ministre du tourisme
et de l'environnement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Le ministre du tourisme et de l'environnement exécute la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République en matière du tourisme et d'environnement.

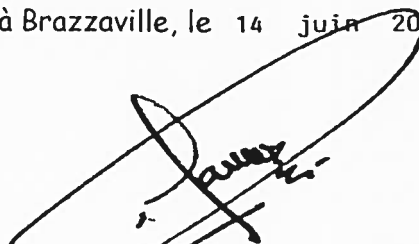
A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- formuler les stratégies, adopter les mesures et entreprendre les actions en vue de la promotion du tourisme et de l'hôtellerie ;
- étudier, de concert avec les autres départements ministériels intéressés, les stratégies à mettre en œuvre pour le développement de l'écotourisme au Congo ;
- protéger et entretenir les sites touristiques ;
- mettre en œuvre la politique de développement du secteur de l'environnement ;
- initier et/ou réaliser des études et des projets relatifs au développement du secteur de l'environnement ;
- veiller à l'application de la politique nationale en matière d'environnement ;
- veiller à la protection et à la conservation du patrimoine naturel ;
- évaluer et contrôler l'application de la réglementation en matière de préservation de l'environnement.

Article 2 : Le ministre du tourisme et de l'environnement, pour l'exercice de ses attributions, a autorité ou la tutelle sur l'ensemble des administrations et des organismes du ministère tel que déterminé par les textes relatifs à l'organisation du ministère du tourisme et de l'environnement.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 juin 2007

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis', is written over a large, stylized, elongated oval shape that serves as a signature line or flourish.

Denis SASSOU N'GUESSO.-